

de la philo au droit ?

Par **Saul Goodman**, le **24/05/2024** à **12:38**

Bonjour mes chers,

Alors voilà. Je suis titulaire d'un double diplôme en philosophie et sociologie. Il y a 3 ans de ça, j'ai fait le choix d'arrêter mes études dues à un besoin profond de me professionnaliser et surtout dans le but d'obtenir des réponses quant à ma poursuite d'étude.

Une fois la fac quittée, j'ai enchaîné les expériences professionnelles dans différents cabinets d'avocats notamment en tant qu'assistante administrative et juridique. Il s'avère que ces expériences et mon poste actuel m'ont poussée à m'intéresser au domaine juridique, et par la force des choses m'ont permis d'intégrer les bases et les fondamentaux en matière de droit privé.

Depuis, je suis absolument passionnée par le droit, je passe mon temps à me renseigner sur les dernières actualités, je tente d'intégrer au mieux le vocabulaire juridique et davantage un raisonnement juridique. ET j'ai un rêve ... Devenir avocate.

Je sais que le chemin va être long et rude, néanmoins, j'ai une détermination profonde.

De ce fait, croyez-vous en la potentialité selon laquelle je pourrais intégrer un master en droit privé ? (au vu de mon parcours/diplôme)

Si tel n'est pas le cas, que me conseillez vous ?

Par **Lorella**, le **24/05/2024** à **13:36**

Bonjour,

Je vous invite à contacter le service formation continue d'une université qui prépare le master en droit que vous avez choisi.

Il y a deux éléments sur lesquels vous pouvez peut-être vous appuyer :

- vos études : matières étudiées - y avait-il du droit ?

- votre expérience professionnelle en cabinet d'avocat

Je pense au dispositif de la VAP (validation des acquis professionnels). Il faut monter un dossier avec CV détaillé et lettre de motivation + copie de vos diplômes. Lettres de recommandation des cabinets d'avocats où vous avez travaillé.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-validation-des-acquis-dans-l-enseignement-superieur-vae-et-vap-85-46404>

Il faudra aussi voir pour le financement de cette formation, votre rémunération pendant que vous vous formez. Vous aurez réponse à toutes ces questions en vous adressant au service suscité.